



## Initiatives nationales et régionales (INR)

### Appel 2017

La Fédération internationale des professeurs de français (FIPF) soutiendra en 2017 des projets conçus par ses associations et fédérations nationales affiliées, notamment pour la formation continue des professeurs de français et pour la professionnalisation des associations. Ces « initiatives nationales et régionales » (INR) sont à proposer dans le cadre d'un appel à projet.

Les projets ont pour finalité de promouvoir et de développer les activités des associations et fédérations nationales, dans un pays ou un groupe de pays. Les projets proposés doivent permettre un renouvellement des pratiques, la création d'activités innovantes ou de projets-pilotes pouvant inspirer les autres associations membres de la FIPF.

Critères et modalités de participation :

- Etre un projet innovant, favorisant le renouvellement des pratiques et pouvant en cas de succès être développé dans d'autres associations membres de la FIPF ;
- Concerner l'un des domaines suivants (il est toutefois possible de déposer un dossier pour d'autres domaines qui ne seraient pas dans cette liste :
  - Favoriser la formation continue des enseignants par exemple par des rencontres professionnelles (journées de formation, rencontres nationales et régionales) ;
  - Permettre le renforcement des compétences professionnelles des enseignants de français sur une thématique donnée ;
  - Aider au renforcement des compétences des cadres de l'association ;
  - Concerner la promotion et l'enseignement de la langue française ;
  - Aider à une meilleure reconnaissance du statut de la langue française dans un système éducatif ou améliorer le statut et situation des enseignants de français ;
- Proposer un programme suffisamment attractif pour intéresser le plus grand nombre de participants ;
- Etre réalisé obligatoirement **avant le 30 novembre 2017** ;
- Etre préparé, programmé et proposé par une association ou fédération nationale affiliée à la FIPF, éventuellement en partenariat avec d'autres associations membres de la FIPF ;
- Etre construit en partenariat (établissement culturel, université, lycée, collège, etc.) ;
- Mobiliser diverses sources de financement ;

### **Information pour la préparation du budget prévisionnel :**

- Il est obligatoire de remplir les deux tableaux : budget prévisionnel global et détails du budget demandé à la FIPF.
- Il est nécessaire que le budget soit cofinancé par plusieurs institutions. Un budget reposant seulement sur une subvention de la FIPF sera automatiquement refusé.
- Le montant maximal pouvant être demandé à la FIPF est de 5000 euros. Le montant moyen accordé à une INR est généralement de 2000 à 3000 euros.
- Autant que possible, les dépenses seront effectuées **directement** par la FIPF (exemple : paiement par la FIPF d'une facture d'hébergement ou de frais de transport à un prestataire de services).
- Si l'association a besoin de recevoir un financement direct sous forme de subvention, il faut indiquer quels justificatifs seront fournis à la fin du projet dans la colonne « Commentaires » du tableau « détails du budget demandé à la FIPF »

L'association qui dépose le dossier s'engage :

- A faire une information sur le projet sur son site Internet de la plateforme FIPF lors du lancement du projet
- A indiquer les dates des événements liés au projet dans l'Agenda de la FIPF
- A faire un compte-rendu du projet, sous forme d'une « actualité » sur la plateforme de la FIPF
- A coopérer avec la FIPF pour faire la communication la plus complète possible sur le projet.

*L'INR devra être présentée par le (la) Président(e) de l'association en utilisant le fichier intitulé «Présentation du projet 2017», disponible sur le site [fipf.org](http://fipf.org)*

*Le fichier une fois complété devra être envoyé à [contact@fipf.org](mailto:contact@fipf.org)*

*C'est le président de l'association porteuse du projet qui doit le soumettre.*

***La clôture du dépôt des dossiers est fixée au 15 mars 2017.***

***Résultats à partir du 2 avril 2017.***

Si vous avez besoin d'information complémentaire, n'hésitez pas à nous écrire : [contact@fipf.org](mailto:contact@fipf.org)